

# LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE :

07-2021-08-20-0004 du 20 août 2021

## Les niveaux de restriction

- **ALERTE** pour toutes les ressources du bassin de l'Eyrieux
- **VIGILANCE** pour toutes les ressources du bassin du Doux

## LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR pour les particuliers, les collectivités & ASA à usages domestiques :

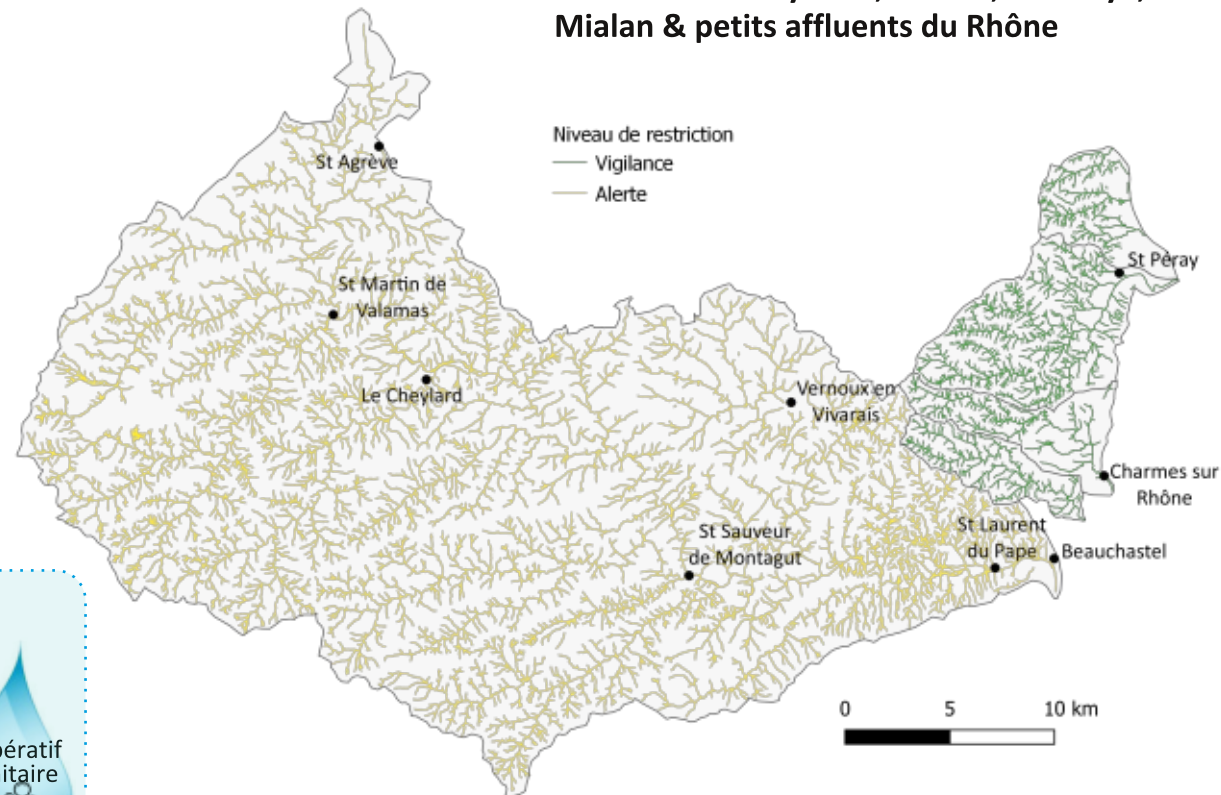
| Usages  | ALERTE   |
|---|--|
| Pelouses, ronds-points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément | Autorisé de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis  |
| Jardins potagers  | Autorisé   |
| Espaces sportifs  | Autorisé de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis  |
| Piscines  | <b>INTERDIT</b> sauf 1 <sup>er</sup> remplissage des piscines neuves et remplissage complémentaire autorisé de 20h à 9h                |
| Lavage des voiries  | <b>INTERDIT</b> sauf impératifs sanitaires et balayeuses automatiques  |
| Lavage des voitures   | <b>INTERDIT</b> sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau ou les véhicules ayant une obligation réglementaire |
| Canaux (agrément, moulin), plans d'eau, béalières...                        | <b>INTERDIT</b> s'il n'y a pas de règlement d'eau approuvé par le préfet   |
| Fontaines publics à circuit ouvert  | <b>INTERDIT</b>  |
| Test de capacité des hydrants et points d'eau incendie                      | <b>INTERDIT</b>  |

## Ressources en eau concernées

- Le réseau d'eau potable
- Les sources, forages, captages
- Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents
- Les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentés par une source, forage...

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, les retenues collinaires avec déconnexion estivale.

## Bassins versants de l'Eyrieux, Turzon, Embroye, Mialan & petits affluents du Rhône



## ADOPTER LES BONS GESTES

